

La Neutralité de l'Arménie Occidentale et l'OTAN



ARMÉNIE OCCIDENTALE – Le 29 mars 2011, sur la base du droit international, le Conseil National et le gouvernement de l'Arménie Occidentale ont déclaré la neutralité positive, armée et permanente sur l'ensemble du territoire de l'Arménie Occidentale.

<http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/fr/2011/Resolution-29.03.2011-Declaration-de-Neutralite-fr.pdf>

<http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/arm/2011/Arevmdian-Hayasdani-Azgayin-Khorhuri-Vorochum-2011.03.29.pdf>

<http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/en/2011/Western-Armenia-Neutrality-Resolution-eng.pdf>

<http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/ru/2011/Zavavlenie-Nyeitralitete-armyan-29.03.2011.pdf>

Cette déclaration, concerne non seulement les Arméniens en exil mais aussi les Arméniens vivants ce jour à l'intérieur du territoire de l'Arménie Occidentale, limité par la frontière wilsonienne (22.11.1920).

Pourtant, depuis Erevan, en regardant le Mont Ararat, un ancien me disait, « regarde, les lumières sur le Mont Ararat, ce sont les lumières d'une base de l'OTAN ».

Alors, j'ai voulu en savoir plus et s'il existait bien sur le territoire de l'Arménie Occidentale occupée par la Turquie, une base militaire de l'OTAN (l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord).

A propos de l'OTAN, commençons déjà par comprendre qu'est ce que l'OTAN et ses principes fondamentaux ? L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a été fondée en 1949 et est composée de 30 pays d'Europe (dont la Turquie, membre de la SDN le 18 juillet 1932, intégrée à l'OTAN le 18 février 1952, au début de la guerre froide) et d'Amérique du Nord, a été créée pour protéger la population et le territoire de ses pays membres. Elle est basée entre autre sur le principe de la « défense collective, la gestion des crises dans le monde et surtout la lutte contre le terrorisme ».

Concernant les bases militaires de l'OTAN en Turquie, elles sont au nombre de deux, celle de Incirlik et celle de Kurejik. La base de Kurecik abrite un radar d'alerte avancée utilisé par l'OTAN dans le cadre de la défense antimissile. Quant à celle d'Incirlik, elle est utilisée par l'US Air Force [ainsi que par la coalition anti-jihadiste] et accueille un dépôt de bombes nucléaires tactiques B-61 mises à la disposition de l'OTAN par les États-Unis.

Par conséquent, il n'existe pas de bases de l'OTAN sur le territoire de l'Arménie Occidentale occupée par la Turquie (autres qu'en Cilicie), **pour la raison juridique suivante, les Etats-Unis n'ont jamais ratifié le traité de Lausanne.**

A ce titre, voici un extrait d'une conférence au sein de l'IHEDN sur la question de l'intégration de la Turquie au sein de l'OTAN, le 28 février 2020.

L'OTAN et la Turquie : une relation ancienne et complexe

GL : La Turquie a toujours eu un statut particulier dans l'OTAN, elle est perçue comme un complément du flanc oriental de l'Alliance face à l'URSS ainsi qu'une plateforme pour rayonner sur le Moyen-Orient et asseoir l'influence occidentale dans la région. Pour autant, la Turquie intègre l'OTAN en même temps que la Grèce, avec qui elle a un contentieux depuis l'Empire ottoman. En 1974, la crise chypriote [1] a conduit ces deux États membres à une situation de quasi-guerre. La situation actuelle de la Turquie dans l'OTAN est la suite d'une histoire déjà ancienne, qui renvoie au statut ambigu de la Turquie, entre Orient et Occident.

NS : Certes, la Turquie kémaliste avait pour ambition de faire partie du bloc occidental, mais son adhésion à l'OTAN n'allait pas forcément de soi. En 1952, son souci est plutôt de se prémunir de « l'influence » de l'URSS. Plus tard l'histoire des relations entre l'OTAN et la Turquie intégrera un troisième acteur : l'Union européenne. L'Alliance a en effet soutenu avec insistance le processus d'adhésion de la Turquie à l'UE.

GL : L'entrée dans l'OTAN constitue une rupture dans la politique étrangère turque. Après l'effondrement de l'Empire ottoman, Mustafa Kemal avait opté pour le neutralisme. Le contentieux initial avec l'Occident était (et est toujours) très présent depuis le traité de Sèvres (1920) [2]. L'adhésion à l'OTAN répond à une crainte vis-à-vis de la menace soviétique mais participe également d'un mouvement global de rapprochement avec l'Occident depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : la Turquie rejoint le pacte de Bagdad en 1955 et candidate pour la première fois à la CEE naissante en 1959. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté de moderniser le pays en le rapprochant des standards occidentaux.

Il est d'actualité que ce contentieux concernant la question des frontières entre la Turquie et l'Arménie Occidentale a des conséquences sur l'application du traité de Sèvres, rappelant son article 92, concernant la frontière Est avec l'Azerbaïdjan dans le cadre de son Centenaire (1920 – 2020).

La seconde guerre en Artsakh de 44 jours, montre et démontre que la question des frontières doit être résolue, mais en aucun cas avec l'utilisation de la force armée et du terrorisme internationale ayant eu pour conséquence l'anéantissement de milliers de jeunes arméniens et la poursuite de l'occupation territoriale de l'Arménie Occidentale et de l'Artsakh.

Alors, quand bien même l'OTAN n'a pas de bases militaires en Arménie Occidentale, l'occupation de celle-ci et du nord de l'île de Chypre par l'armée turque n'enlève rien au fait que l'occupation territoriale d'un Etat par un autre Etat est contraire à toutes les normes internationales.

<http://www.western-armenia.eu/WANC/Armenie-Occidentale/Departement-Interieur/Analyse/L-Armenie-occidentale-un-territoire-occupe.pdf>

[1] Le 20 juillet 1974, évoquant la protection des intérêts de la communauté turque de Chypre et le rétablissement de l'ordre constitutionnel, la Turquie lance l'opération *Attila* qui a conduit à l'occupation de 38 % du territoire chypriote par la Turquie.

[2] Celui-ci prévoyait la création de l'Arménie, d'un Kurdistan et la cession d'une partie du littoral turc de la mer Égée à la Grèce. Après la révolte nationaliste de Mustafa Kemal, la Turquie obtient le traité de Lausanne (1923) qui est bien plus favorable à ses intérêts. Il est à noter que, les Etats-Unis n'ont jamais ratifié le traité de Lausanne (1923).

Arménag APRAHAMIAN
Président du Conseil National d'Arménie Occidentale